

RS P

Registre Sanitaire de Préseau

**Ouverture en période Covid-19
du Groupe Scolaire Jules Verne
et du péri-scolaire.**

Version 2 - Novembre 2020



SOMMAIRE

- Page 3** - Contexte
- Page 4 à 09** - Protocole d'accueil des enfants par les enseignants au sein de l'école Jules Verne (établi par la direction du groupe scolaire)
- Page 10 à 12** - Protocole d'accueil des enfants en périscolaire et en restauration collective par les agents municipaux
- Page 13** - ANNEXE 1 Protocole sanitaire de nettoyage des locaux
- Page 14 à 15** - ANNEXE 2 Fiches réflexes accueil des enfants
- Page 16 à 18** - ANNEXE 3 Fiche réflexe restauration collective
- Page 19 à 20** - ANNEXE 4 Fiche réflexe procédure de gestion d'un cas suspect
- Page 21** - ANNEXE 5 Fiche réflexe nettoyage de locaux utilisés par une personne infectée
- Page 22** - ANNEXE 6 Fiche réflexe information/communication parents/école/service et périscolaire de la commune
- Page 23 à 26** - ANNEXE 7 Formation et sensibilisation aux gestes et mesures barrières
- Page 27** - ANNEXE 8 Fiche d'intervention Agent d'entretien
- Page 28** - ANNEXE 9 Certificat de désinfection
- Page 29** - ANNEXE 10 Produits d'entretien et de désinfection / Matériels de protection
- Page 30 à 31** - ANNEXE 11 Numéros utiles

Contexte

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. L'Etat prend en conséquence des mesures afin de limiter les contacts et les déplacements.

Le présent registre (dans sa deuxième version) est, au niveau local, un point d'appui essentiel pour permettre la mise en œuvre de l'ouverture de l'école Jules Verne et des services municipaux périscolaires en période de confinement.

Il présente dans le détail les conditions et les modalités d'accueil et de prise en charge de vos enfants à partir du 02 novembre 2020 sur les temps scolaires et périscolaires à Préseau.

Il est constitué de plusieurs protocoles à la fois sanitaires et organisationnels :

- Un protocole d'accueil scolaire des enfants par les enseignants
- Un protocole d'accueil périscolaire des enfants par les agents communaux
- Un protocole de circulation
- Un protocole de nettoyage des locaux

En ANNEXES, vous trouverez des fiches réflexes (restauration scolaire, accueil des enfants, gestion d'un cas suspect, nettoyage) qui doivent servir de guides aux agents, enseignants, mais aussi aux parents.

Il repose sur les préconisations et les consignes des autorités sanitaires du pays ; il est animé par cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et des matériels
- L'information, la communication et la formation.

Il vise à assurer le bien être et la protection optimisée des enfants, de leurs enseignants et des agents communaux.

Ensemble, restons unis en respectant toutes et tous les préconisations sanitaires.

Vœux dévoués de santé
Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Maire de Préseau.

Protocole scolaire d'accueil des enfants par les enseignantes au sein de l'école Jules Verne de Préseau à compter du 2 novembre

1- Préambule

Le présent protocole prévoit les modalités organisationnelles d'accueil des enfants à compter du 2 novembre. Les modifications substantielles du protocole seront écrites en rouge afin de permettre une bonne lisibilité.

A- Dispositions particulières concernant l'accueil des classes.

Les élèves seront accueillis en classe entière et à la journée par les enseignantes. **Les élèves à partir du CP devront porter un masque. Il conviendra donc de fournir deux masques aux élèves qui mangent à la cantine.**

B- La fréquentation, les absences et registres d'appel

Les règles habituelles de fréquentation scolaires s'appliquent dès **le 2 novembre**. Un registre d'appel sera tenu par les enseignantes. Toute absence devra être signalée et excusée au retour de l'enfant.

2 - Circulation piétonne dans le cœur de bourg par les familles.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces consignes afin d'éviter les regroupements et le brassage de niveaux.

Quand ils sont en classe :

Les élèves de PS (Mmes Boucly et Delille) et les élèves de Mme Delépine entreront dans le cœur de bourg en passant par l'entrée côté **Bibliothèque (ne pas se garer sur le parking de l'étrier)**. Un marquage au sol et une signalétique dédiée auront été mis en place afin de déterminer les sens de circulation piétonne ainsi que les distanciations physiques requises.

Les élèves de Mmes Boutelier, Bellia et Sainléger devront entrer dans le cœur de Bourg en passant par le **porche de l'étrier**.

Les élèves de Mmes Desprez, Gaillard et Mari entreront **par la grille rue Evariste Boussemart**. Les déplacements de classes durant le temps scolaire dans le cœur de bourg pourront avoir lieu afin de se rendre en salle de sport.

Les parents ou autres adultes accompagnant les enfants devront porter un masque aux abords de l'école, que ce soit dans le cœur de bourg ou dans la rue Evariste Boussemart. (dans un rayon de 50m autour de l'école – de 15 minutes avant l'ouverture des grilles à 15 minutes après l'ouverture des grilles)

3 – Gestion des entrées et sorties

a. Les entrées du matin (horaires d'ouverture des grilles)

Les élèves de Mme Desprez entreront à 8H50 par le **portail de la cour d'école de la rue Evariste Boussemart**. Madame Desprez se tiendra à la grille avec du gel hydroalcoolique. A la fermeture de la grille, les élèves monteront en classe et se laveront les mains dans la cuisine attenante à la classe, **sous surveillance de Mme Desprez**, puis iront s'installer en classe.

Les élèves de Mme Gaillard entreront à **9h** par le **portail de la cour d'école de la rue Evariste Boussemart**. Madame Gaillard se tiendra à la grille avec du gel hydroalcoolique. Le procédé sera le même que pour Mme Desprez.

Les élèves de Mmes Mari entreront à 9h10 par le portail de la cour d'école de la rue Evariste Boussemart.

Les élèves de Mmes Sainléger et Bellia entreront par le **portail de la cour d'école côté salle des fêtes à 9h**. Mmes Sainléger et Bellia seront à la grille avec du gel. Les enfants attendront sur une marque signifiant la distanciation sociale. Ils entreront dans le bâtiment un par un afin de déposer le manteau, se laver les mains (sous surveillance d'un personnel municipal) et s'installer en classe.

Les élèves de Mme Boutelier entreront par le **portail de la cour d'école côté salle des fêtes à 9h10** afin d'éviter le brassage des groupes. Madame Boutelier sera à la grille. Le procédé sera le même que pour Mmes Sainléger et Bellia.

Les élèves de Mme Delépine entreront entre **à 9h** par le **portail de la cour maternelle**. L'ATSEM les accueillera au portail ; Aucun parent n'entrera dans la cour. L'Atsem invitera à déposer le manteau et lavera les mains de chaque enfant avant l'entrée en classe

Les élèves de Mmes Boucly et Delille (PS) entreront à 9h10 par le portail de la cour maternelle. Un parent (et un seul, muni d'un masque) sera autorisé à entrer dans la cour afin d'aller déposer l'enfant à l'entrée de la salle d'activité ; Des ATSEM leur laveront les mains et les amèneront jusqu'en classe.

Nous vous demanderons de déposer **rapidement** vos enfants afin de ne pas empêcher l'arrivée des autres groupes et éviter ainsi les brassages. **Les questions que vous aurez à poser aux enseignantes pourront être posées à d'autres moments et par d'autres biais si nécessaire. Ce point est essentiel et nous vous demandons son respect le plus strict.**

b. Les sorties du matin

Les sorties fonctionneront **selon le même principe** :

Les élèves de Mme Desprez sortiront à 11H50 par la grille rue Evariste Boussemart,

Les élèves de Mme Gaillard sortiront à 12h par la grille de la rue Evariste Boussemart,

Les élèves de Mmes Mari sortiront à 12h10 par la grille de la Rue Evariste Boussemart.

Les élèves de Mmes Bellia et Sainléger à 12h par la grille côté salle des fêtes.

Les élèves de Mme Boutelier à 12h10 par cette même grille de la salle des fêtes.

Les élèves de Mme Delépine à 12h00 sortiront par la porte de classe directement afin d'éviter que le groupe ne « stagne » en salle de jeu en attendant les parents.

Les élèves de Mmes Catoire et Delille (PS) sortiront à 12h10 par le portail de la cour de récréation maternelle. Un parent (et un seul muni d'un masque) pourra entrer dans la cour de récréation pour récupérer l'enfant à la sortie de la classe.

Pour les classes de Mmes Bellia – Sainléger et Boutelier, les groupes se déplaceront selon les horaires échelonnés en respectant la distanciation sociale vers le mur près de la grille côté salle des fêtes.

c. Dispositions particulières concernant les sorties

Les élèves de chaque classe auront eu (a minima) les **mains désinfectées** au gel hydroalcoolique avant de quitter l'enceinte de l'école.

Les enfants de cantine quitteront l'enceinte scolaire **de manière échelonnée** avant le départ des camarades de manière à éviter de croiser les groupes sortants. Le passage de responsabilité sera alors le moment où l'enfant quitte la classe avec le personnel de cantine.

d. Les entrées de l'après-midi

La reprise de l'après-midi sera échelonnée également et les **points d'entrée les mêmes que pour le matin** .

Arriveront à 13h20 les élèves de Mme Desprez.

Arriveront à 13h30 les élèves de Mme Gaillard, de Mmes Bellia et Sainléger et les élèves de Madame Delépine.

Arriveront à 13h40 les élèves de Mme Boutelier, Mari, Delille et Catoire (PS) selon les mêmes modalités que le matin.

e. Les sorties de l'après-midi

Les sorties fonctionneront selon **le même principe** :

Les élèves de Mme Desprez sortiront à 16h20 par la grille de la rue Evariste Boussemart.

Les élèves de Mme Gaillard sortiront à 16h30 par la grille de la rue Evariste Boussemart.

Les élèves de Mme Mari par cette même grille à 16h40.

Les élèves de Mmes Bellia et Sainléger à 16h30 par la grille côté salle des fêtes,

Les élèves de Mme Boutelier à 16h40 par cette même grille,

Les élèves de Mme Delépine à 16h30 sortiront par la porte de classe directement afin d'éviter que le groupe ne « stagne » en salle de jeu en attendant les parents.

Les élèves de Mmes Boucly et Delille (PS) sortiront à 16h40 par le portail de la cour maternelle, un parent (et un seul muni d'un masque) pourra entrer dans la cour de récréation pour récupérer l'enfant à la sortie de la classe.

4- Les récréations

A- Dispositions particulières

Les enfants passeront aux toilettes et se laveront ou désinfecteront les mains **avant et après** chaque récréation.

Sur ces temps essentiels, du **personnel municipal** pourra accompagner les élèves afin d'exercer une vigilance sur le lavage des mains et un nettoyage approfondi des lieux (désinfection, aération, réassort en consommables types papier essuie-main, savon, évacuation régulière des poubelles...).

La distanciation sociale en récréation n'est plus demandée au sein d'un même groupe.

Les récréations suivront le même principe **d'échelonnement** , le temps de lavage des mains est compris. Le temps de sieste des maternelles pourra être allongé un peu de manière à ne pas rencontrer la classe de Mme Delépine en récréation.

Les dispositions concernant les récréations pourront évoluer en fonction de l'évolution de la crise, des regroupements par bâtiments pourront avoir lieu si la situation sanitaire le permet.

B- Les récréations du matin

Les mains seront à nouveau nettoyées ou désinfectées en rentrant de récréation.

Les élèves de Mmes Desprez, Gaillard, Mari utiliseront la cour derrière le bâtiment Jules Verne

Mme Desprez : 9h55 – 10h15

Mme Gaillard : 10h20-10h40

Mme Mari: 10h45- 11h05

Les élèves de Mmes Boutelier, Bellia et Sainléger utiliseront la cour habituelle.

Mmes Sainléger et Bellia: 10h10-10h30

Mme Boutelier: 10h40- 10h55 pour les CP – 10H40-11H05 pour les GS

Les élèves de Mmes Delépine, Catoire et Delille utiliseront la cour habituelle des maternelles.

Mme Delépine : 10h15- 10h40

Mmes Boucly et Delille : 10h45 – 11h15

C- Les récréations de l'après-midi

Mme Desprez : 14h25 – 14h45

Mme Gaillard : 14h50-15h10

Mme Mari 15h15- 15h35

Mmes Sainléger et Bellia: 14h50 – 15h10

Mme Boutelier: 15h20 – 15h40 pour les CP – 15h20 – 15h50 pour les GS

Mme Delépine : 15h00- 15h25

D- Cas particuliers de conditions climatiques inadaptées

En cas de conditions climatiques inadaptées, les différentes classes pourront utiliser les préaux.

E- L'accès aux sanitaires sur temps de classe

Concernant les élèves de maternelles, CP et CE1, un personnel municipal reste **à disposition** dans les bâtiments et accompagnera dès que nécessaire un enfant qui aurait un besoin urgent. Pour les classes du bâtiment Jules Verne, l'accès aux sanitaires se fera de **manière autonome**. Le lavage des mains ne pouvant être dès lors surveillé, l'enfant utilisera le distributeur de solution hydroalcoolique à disposition dans sa classe avant et après être allé aux toilettes.

5- Les gestes enseignants

Les enseignantes et les personnels ATSEM porteront des **masques type grand public** dès l'ouverture de la grille.

Elles respecteront la distanciation sociale requise et suivront scrupuleusement les gestes barrières.

Des lingettes désinfectantes seront à leur disposition pour faire face de manière immédiate le cas échéant.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'un rappel des gestes barrières tout particulièrement l'hygiène des mains. Nous demandons toutefois aux parents de **former leurs enfants** aux gestes barrières et au lavage soigneux des mains en particulier.

6 – L'aménagement des classes

Les classes seront **aménagées** de façon à respecter autant que possible la distanciation physique d'au moins un mètre linéaire :

- Les tables seront **éloignées dans la mesure du possible** les unes des autres d'au moins un mètre latéral.
- Les élèves auront une place attitrée.
- Les portes **intérieures resteront ouvertes** de manière à éviter les points de contact, et seront ouvertes avant l'arrivée des élèves
- Les déplacements dans la classe resteront **limités en élémentaire**
- Les classes seront **aérées** avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, durant la pause méridienne et en fin de journée, seul l'adulte effectuera ces gestes afin d'éviter les points de contact.

7 – le nettoyage des classes

Le nettoyage des classes et autres espaces de vie des enfants suivra les consignes données par le protocole sanitaire national et fait l'objet d'un protocole rigoureux défini par la municipalité.

Voici quelques grandes lignes (liste non exhaustive):

- Nettoyage et désinfection des sols une fois par jour.
- Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour des surfaces et objets fréquemment touchés (poignées de portes – interrupteur – chasses d'eau – lavabos – robinets..)
- Nettoyage et désinfection du matériel pédagogique pour les enfants de maternelle chaque jour.
- Aération des salles

8 – Les goûters

Chaque enfant (y compris en maternelle) devra apporter chaque jour **sa propre bouteille étiquetée avec son prénom**. Une bouteille non étiquetée serait jetée immédiatement. **Les enfants devant être masqués y compris à l'extérieur, les goûters ne sont plus autorisés. Afin de ne pas créer d'inégalité dans les classes comportant des élèves de maternelle et d'élémentaire ou au sein d'un même niveau, seuls les élèves de la classe de PS pourront apporter un goûter. Les enfants d'élémentaire pourront boire mais uniquement en cours de récréation de manière à ne pas ôter le masque en classe.**

Les anniversaires ne seront pas fêtés en classe.

9- En cas d'enfant symptomatique

Nous rappelons qu'il sera demandé aux parents de prendre la température de l'enfant avant de se rendre à l'école. Au-delà d'une température de **38°C**, **l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.**

Toutefois, des symptômes pourraient survenir en cours de journée.

Un enfant qui semblerait fiévreux ou symptomatique (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs) serait immédiatement **isolé** et doté d'un masque isolant (selon l'âge de l'enfant) en attendant la venue de ses parents qui devront s'assurer **d'être joignables à tout moment.** Des masques de ce type devront être placés dans chaque bâtiment afin de se rendre ensuite dans la pièce d'isolement.

La diversité des symptômes et leur apparition incertaine devront nous amener à considérer qu'il pourrait s'agir de signes évocateurs d'une infection au COVID.

La procédure sera alors rappelée aux parents.

Locaux utilisés pour l'isolement :

- le bureau (où se trouve les répertoires téléphoniques, le téléphone) et qui peut être laissé en latence plusieurs heures avant de subir une désinfection approfondie selon le protocole sanitaire établi.

10- Les gestes barrières demandés aux parents

Cette reprise repose sur **le civisme et le sérieux** de chacun.

Les parents s'engagent à :

- **Ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de l'un des symptômes évoqués :** toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs
- **Prendre la température** de leur enfant avant de l'emmener à l'école, au-delà d'une température de 38°C garder l'enfant à la maison.
- Habiller les enfants de maternelle avec des **vêtements simples et faciles** à retirer pour éviter les manipulations trop nombreuses
- **Fournir un paquet de mouchoirs jetables.**
- Passage aux toilettes à la maison avant de partir et lavage de mains avant d'arriver à l'école.
- **Respecter scrupuleusement les horaires, ne pas arriver en avance et partir dès que l'enfant est déposé,**
- **Respecter les consignes de circulation dans le coeur de bourg**
- **Respecter le port du masque aux abords de l'école.**
- Laver scrupuleusement les mains au retour à la maison
- S'assurer d'être joignable à tout moment.

Protocole d'accueil des enfants en Péri-scolaire et en Restauration collective par les agents municipaux

Préambule

Le présent protocole prévoit les modalités organisationnelles et sanitaires d'accueil des enfants **sur le temps péri-scolaire et le temps de la restauration collective**. Il est valable à partir du 02 novembre jusqu'à nouvel ordre.

Cette reprise repose sur **le civisme et le sérieux** de chacun (ANNEXES 6 et 7).

Accueil péri-scolaire (garderies et mercredis):

Jours et heures de fonctionnement :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

Mercredi de 07h30 à 18h30

Attention : Les parents ne peuvent pas accéder aux salles péri-scolaires.

**La famille devra impérativement
inscrire son enfant via le Portail Famille.**

A-Les groupes, les entrées-sorties, les salles et les ré- créations

L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés. L'utilisation des locaux au sein des établissements scolaires ou à proximité de ces derniers doit être privilégiée selon le protocole officiel gouvernemental. Les mineurs provenant d'écoles différentes peuvent être reçus au sein d'un même accueil. Cependant, le brassage entre mineurs provenant d'écoles différentes doit être limité.

Six groupes sont ainsi constitués:

- Enfants de moins de six ans scolarisés à Jules Verne accueillis à la Maternelle (salle de jeux)/
Entrée-sortie par la cour de la Maternelle
- Enfants de plus de six ans scolarisés à Jules Verne accueillis à la Maternelle (salle de classe)/
Entrée-sortie par la Classe de Mme Delépine (rue Delbove)
- Enfants de moins de six ans scolarisés à Sainte Thérèse accueillis à la Salle des Fêtes
- Enfants de plus de six ans scolarisés à Sainte Thérèse accueillis à la Salle des Fêtes
- Enfants de moins de six ans venant d'une école extérieure à Préseau (à l'Etrier)
- Enfants de plus de six ans venant d'une école extérieure à Préseau (à l'Etrier)

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

Les récréations se déroulent pour les enfants de Jules Verne dans la cour de l'école maternelle (2 récréations en décalé plus de six ans et moins de six ans), pour les enfants de Sainte Thérèse dans la cour des primaires (en décalé plus et moins de six ans), pour les extérieurs dans l'espace vert de l'Etrier (en décalé plus et moins de six ans). Les mobiliers des cours d'école seront inaccessibles.

B- Préconisations sanitaires :

Il est demandé aux parents de prendre la température de l'enfant avant de se rendre à aux activités périscolaires. A partir de et au-delà de 38° ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou un membre de son foyer, l'enfant ne devra pas se rendre à ces activités. Tout enfant symptomatique en cours de journée sera isolé et doté d'un masque en attendant la venue de ses parents. De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil. Les personnels doivent appliquer les mêmes règles. L'enfant ne pourra revenir que sur présentation d'un **certificat médical (cf. ANNEXES 4 et 5)**.

L'accueil est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Le lavage des mains sera réalisé :

A l'arrivée !

Avant de rentrer en classe, dans la salle d'activité et dans le réfectoire !

Avant et après chaque goûter !

Avant d'aller aux toilettes et après y être allé !

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué !

Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés !

Le soir avant de rentrer chez lui !

La sécurité sanitaire lors des activités :

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux. Une désinfection au minimum quotidienne est assurée et/ou les objets sont isolés 24 h avant réutilisation. Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières.

Le respect des gestes barrières fera l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche adaptée à l'âge de l'enfant. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

Le port du masque :

Il est obligatoire pour les encadrants.

Tous les agents communaux porteront un masque.

Pour les enfants de plus de 6 ans, le port du masque est obligatoire.

Pour les enfants de moins de 6 ans, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

Des masques FFP2 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes qui seront immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

La ventilation des classes et autres locaux

Tout au long de l'accueil, l'aération est un geste qui doit maintenant être systématique toutes les deux heures et durer au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront également aérés le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Limitation des interactions entre enfants

Une vigilance particulière sera portée sur la distance entre les enfants lors de chaque atelier ou activité, (lorsque cela est possible), lors des changements d'espaces de pratique, des départs d'activité, des déplacements des enfants pour y accéder.

Les croisements entre groupes d'enfants seront maîtrisés lors de leurs circulations d'un espace à un autre.

Les récréations seront organisées par groupes d'enfants en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrières.

Le nettoyage et la désinfection de locaux et matériels

Les pièces qui ont été utilisées avaient été nettoyées et désinfectées lors de la rentrée des personnels et des enfants en mars par une entreprise agréée (cf. ANNEXE 9). En cas de cas Covid, la même procédure sera appliquée.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Ils seront effectués de façon journalière avec une vigilance particulière sur les zones de contacts (cf. ANNEXE 8). Pour la désinfection, la plupart des désinfectants utilisés respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés (cf. ANNEXE 10).

Le nettoyage des sanitaires se fera après le passage des enfants.

Restauration collective et goûters

Les enfants déjeunant en restauration scolaire et/ou périscolaire (ANNEXE 3), seront amenés directement à la Salle des Fêtes, de façon échelonnée (à partir de 11h50 période scolaire et 11h45 le mercredi); cette organisation implique **plusieurs services**.

Inscription OBLIGATOIRE sur le Portail Famille.

Une distanciation d'au moins un mètre sera maintenue entre les **tablés** (une table = 1 table ou 2 tables face à face espacées de 50 cm). Les enfants seront attablés dans le **respect des distances sanitaires** :

- un mètre entre les enfants ;
- de 3 à 5 enfants maximum selon les tablés constitués;
- **emplacements de préférence en « quinconce ».**

Les tablés accueilleront des enfants de mêmes groupes de classe (en période scolaire) ou d'école (le mercredi).

Différents **îlots de tablés** sont créés afin de bien séparer les groupes d'enfants selon leurs bâtiments scolaires d'origine (bâtiment des Maternelles, Modulaire et bâtiment des Primaires) et, si possible, selon leurs classes (en restauration scolaire) ou selon leurs écoles d'origine (en restauration périscolaire).

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Les entrées/sorties sont dissociées (porte principale/porte de secours).

Les goûters sont autorisés (matin et après-midi) en temps périscolaire.

Protocole sanitaire de nettoyage des locaux

ANNEXE 1

La commune a fait désinfecter les lieux d'accueil (cf ANNEXE 9).

A partir du 12 mai 2020, les salles et les locaux utilisés par les enfants, leurs enseignants et encadrants seront nettoyés et désinfectés quotidiennement avec des produits certifiés et aux normes (cf.ANNEXE 10). Sera apposée dans chaque salle, chaque local et chaque sanitaire une fiche que les agents d'entretien devront viser chaque jour pour la traçabilité de l'intervention (signature, date et heure) (cf.ANNEXE 8).

1-Le personnel est tenu de respecter les gestes barrières et les mesures de protection sanitaires :

- Garder la distanciation sociale
- Se laver régulièrement les mains
- Ne pas se toucher le visage

2-Le personnel est tenu de porter les protections individuelles mises à sa disposition

- Masques (à changer toutes les 4 heures)
- Gants
- Blouses ou combinaisons (à changer chaque jour)
- Sur-chaussures

3-Le personnel est tenu de respecter les protections collectives et proscrire le prêt ou l'échange d'EPI.

4-Le personnel d'entretien doit nettoyer les salles et les parties communes suivant la procédure suivante :

- aérer les locaux
- nettoyer de façon approfondie
 - nettoyage des sols avec une eau savonneuse et un rinçage à l'eau claire
 - désinfection des sols avec un produit virucide dilué
 - désinfection des surfaces de travail, tables et chaises
 - désinfection des points de contact : interrupteur, poignées des fenêtres, des portes, rampes
- Vider les poubelles (enlever le sac plastique, le fermer et le remplacer)
- Faire le complément quand nécessaire en gels hydro-alcooliques
- Vérifier la non-accessibilité au matériel pédagogique collectif

5- Le personnel d'entretien doit assurer une vigilance particulière concernant les sanitaires :

- Aérer les sanitaires
- Suivre le même protocole de nettoyage que pour les salles :
 - nettoyage des sols avec une eau savonneuse et un rinçage à l'eau claire
 - désinfection des sols avec un produit virucide dilué
 - désinfection des points de contact : interrupteur, poignées des fenêtres, des portes, robinets, lavabos, chasse d'eau, lunettes des toilettes, toilettes elles-mêmes
- Faire le complément quand nécessaire en gels hydro-alcooliques, savon, papier toilette, essuie-tout
- Vider les poubelles (enlever le sac plastique, le fermer et le remplacer)

ANNEXE 2

FICHES REFLEXES ACCUEIL DES ENFANTS (temps scolaire, temps périscolaire)

!!\ Recommandations : L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

Préconisations Générales

- Accueil des enfants dans les structures au sein des établissements scolaires : lavage des mains à l'arrivée au savon ou au gel hydro-alcoolique.
- Accueil ne devant pas dépasser les 15 enfants par classe/salle.
- Adapter le nombre d'enfants par salle selon sa surface.
- Organiser les activités pour éviter que les groupes d'enfants se croisent dans les accueils du matin, ou du soir, lors du déjeuner, lors des activités extérieures ou des récréations.
- Composer des groupes fixes d'un jour sur l'autre (pas de croisement des groupes pour éviter les contaminations).
- Organiser le travail des agents et leurs interactions avec les personnels de l'Education nationale pour prévenir les risques de circulation du virus.
- Limiter l'accès à certaines salles au sein des établissements.
- Entretien des poignées de portes, des sols, des surfaces, des plans de change, des jouets et du linge
- Application des gestes barrières par le personnel présent et les enfants accueillis.
- Lavage des mains régulier, à l'eau et au savon, séchage avec essuie mains à usage unique ou/et friction au gel hydro-alcoolique. Eviter de se toucher le visage.
- Faire respecter la distance préconisée entre les élèves (1 mètre).
- Présence d'un seul parent pour l'arrivée et le départ des enfants.
- Rappeler les règles d'éviction des enfants malades.
- Aération régulière des pièces.
- Veiller à ce que le nettoyage et la désinfection des locaux, des poignées des portes, des surfaces, des objets (lits, draps à minima 60°C, jouets, livres, tables, chaises, etc.) manipulés et touchés soient réalisés régulièrement. Veiller à limiter les circulations d'objet entre élèves.
- Porter une tenue de travail dédiée avec port du masque obligatoire.

Conduite à tenir face aux parents

- Application des gestes barrières.
- Respecter la distance d'un mètre minimum préconisée pour l'accueil.
- Mettre en place une gestion des flux pour respecter les gestes barrière.

Conduite à tenir face à un cas suspect d'infection par le Covid-19 Si toux ou fièvre d'un agent : retour au domicile.

Si toux ou fièvre d'un enfant :

- Isoler l'enfant qui présente des symptômes de Covid-19 et prendre sa température.
- Appeler les parents afin qu'ils viennent récupérer leur enfant.

Dans l'attente :

- Isoler l'enfant. Lui faire porter un masque FFP2.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU Centre 15.
- Procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux et matériel. Rechercher les contacts étroits avec les agents ou enfants malades et aviser selon les recommandations de l'ARS.

Toilettes :

- Vérification du nettoyage des mains des enfants avant et après leur passage.
- Nettoyage des sanitaires après chaque passage (lunettes WC, lavabos, robinets, interrupteurs...).

Matériel et produits :

- Présence de savon en quantité suffisante et de gel hydro-alcoolique.
- Utilisation d'un produit nettoyant et un produit désinfectant répondant à la norme EN 14476 (virucide).
- Lingettes désinfectantes. A n'utiliser que sur des petites surfaces peu souillées.
- Poubelles à pied et sac à l'intérieur.
- Masques FFP2 dans chaque salle (port en cas de suspicion).
- Boîte de gants

ANNEXE 3

FICHE REFLEXE RESTAURATION COLLECTIVE

!\ Recommandations : L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

Missions concernées :

- Réception des marchandises/livraisons.
- Production des repas.
- Service aux convives et aux enfants.

Préconisations générales de sécurité

- Appliquer les gestes barrières relatives au Covid-19.
- Ne pas se toucher le visage
- Se laver les mains, avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro alcoolique virucide (EN 14476).
- Veiller à garder la distanciation sociale de 1m a minima entre les agents.
- Porter les vêtements de travail habituels répondant aux bonnes pratiques d'hygiène liées au métier avec entretien quotidien (charlotte, blouse).
- Porter les équipements spécifiques pour la prévention Covid-19 (sur-chaussures, gants, masques, visières de protection).
- Proscrire le prêt d'EPI entre les agents. Les EPI sont strictement individuels et personnels. Ils ne peuvent en aucun cas être partagés entre plusieurs agents. C'est le cas par exemple pour l'utilisation des masques à cartouche pour l'entretien des fours.
- Renforcer le plan de nettoyage/désinfection (périodicité et suivi), des surfaces de travail, des locaux sociaux, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, plus généralement de tout objet et surface susceptible d'avoir été contaminé (en contact avec les mains), équipements de travail commun, collectifs (casseroles, bacs gastro, etc.) .
- Afficher « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun».
- Mettre en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables : gel hydro alcoolique virucide (EN 14476), lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle....
- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation.
- Aérer régulièrement les locaux par ouverture des fenêtres.
- Ne pas obstruer les entrées d'air ni les bouches d'extraction.
- Limiter le nombre d'opérateurs par poste de travail.
- Limiter le nombre de rotations sur les différents postes.

Avant réception des marchandises :

- Nettoyer et désinfecter le matériel mis à disposition (diable, transpalette, chariots, etc.) et particulièrement les zones en contact avec les mains.
- Porter des gants de manutention.

Pendant la réception et décartonnage :

- Veiller à garder une distance de 1 m a minima avec le livreur.
- Réduire le nombre d'agents présents pour la réception des marchandises.
- Éviter tout contact physique direct ou indirect avec le livreur : stylos à usage unique, scan-nage des colis, livraison avec dépose au sol, sur une table ou un chariot, sans remise en main propre.
- Décontaminer les emballages des denrées conditionnées .
- Retirer rapidement les cartons, les emballages et les évacuer des zones de travail.
- Jeter les déchets dans un sac poubelle.

Après la réception et le décartonnage :

- Nettoyer et désinfecter le matériel mis à disposition (diable, transpalette, chariots, etc.) et particulièrement les zones en contact avec les mains.
- Assurer un nettoyage et une désinfection de la zone de réception et de décartonnage.
- Lavage des mains après le port des gants.

Plonge :

- Privilégier le cycle de lavage qui permet la désinfection de la vaisselle (Température supérieure ou égale à 60° et durée de cycle)

Production des repas et service en salle :

Avant le service :

- Aérer les locaux avant l'arrivée des enfants.
- Assurer un nettoyage et une désinfection approfondis des locaux préalablement à l'ouverture des restaurants.
- Assurer un nettoyage et une désinfection approfondis des surfaces et objets (tables, chaises, plans de travail, poignées de porte, interrupteurs, micro-ondes, brocs d'eau, etc.) préalablement à l'ouverture des restaurants.

Pendant le service :

- Repas des agents par roulement en petit comité.
- Veiller à nettoyer et désinfecter les sièges et tables des réfectoires.
- Organiser les tablées avec 3 à 5 enfants maximum.
- Proscrire le service en face à face.
- Privilégier la confection de plateau individuel : plateaux préparés avec un verre, des couverts, une serviette et un morceau de pain.
- Designier un adulte référent qui se chargera du service à table et qui débarrassera la table.

Après le service :

- Procéder au nettoyage et à la désinfection approfondis des locaux à la fermeture du restaurant.
- Procéder au nettoyage et à la désinfection approfondis des surfaces et objets (tables, chaises, plans de travail, poignées de porte, interrupteurs, fontaines à eau, microondes, brocs d'eau, etc.) à la fermeture des restaurants.
- Se laver les mains avant le départ du site pour le personnel présent et les enfants accueillis.
- Aérer les locaux après le départ des enfants.
- Informer le médecin de prévention de tout nouveau cas suspecté ou confirmé.

ANNEXE 4

FICHE REFLEXE PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf ANNEXE du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

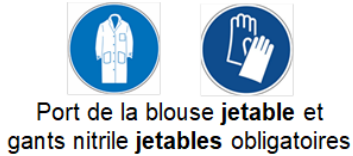
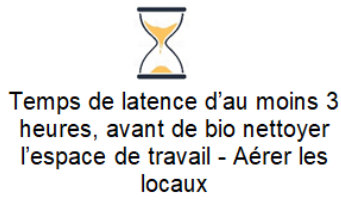
Sources : *PROTOCOLE SANITAIRE – ETABLISSEMENTS « MATERNELLES ET ELEMENTAIRES »* - VERSION PROJET Page 60 / 63

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

ANNEXE 5

FICHE REFLEXE NETTOYAGE DE LOCAUX UTILISES PAR UNE PERSONNE INFECTEE



Etape 1 : Nettoyer les surfaces avec des lavettes à usage unique imprégnées d'un produit détergent désinfectant

<p>Surfaces</p>	<p>+ détergent désinfectant</p> <p>1 lavette par élément et changer de face et de lavettes autant que nécessaire</p> <p>Préférer les lavettes jetables</p> <p>Respecter le dosage et le temps d'action du produit en fonction des normes (préférer EN 14476 et 13 697)</p>	<p>Seau bleu avec lavettes propres en pré-imprégnation avec la solution</p> <p>Seau rouge : réception des lavettes sales</p>
-----------------	--	--

Etape 2 : Nettoyer les sols avec des franges à usage unique imprégnées d'un produit détergent désinfectant

<p>Sols</p>	<p>Balayage Lavage + détergent désinfectant</p> <p>1 frange pour 20 m² ou 1 par pièce si < à 20m²</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toujours balayer en humide (microfibres) avant de laver ou faire un lavage en 2 phases (= 2 lavages) - Respecter le dosage et le temps d'action du produit en fonction des normes (préférer EN 14476 et 13 697) 	<p>Seau bleu avec franges propres en pré-imprégnation avec la solution</p> <p>Seau rouge : réception des franges sales</p>
-------------	---	--

Etape 3 : Evacuer tous les déchets

<p>Les déchets de la zone contaminée et le matériel jetable sont placés dans un sac plastique dédié, opaque, fermé et d'un volume de 30L maximum. Ce sac fermé est placé dans un deuxième sac à l'identique et correctement fermé. Ces sacs sont stockés 24h avant leur élimination par la filière des ordures ménagères (cf. avis du 19/03/2020 du Haut Conseil de la Santé Publique).</p>	<p>Si le matériel est lavable, laver les lavettes et les franges séparément à 90°C.</p>	<p>Se laver les mains avant de mettre les gants</p> <p>Se laver les mains après les avoir jetés</p>
---	---	---

ANNEXE 6

FICHE REFLEXE - INFORMATION / COMMUNICATION PARENTS/ECOLE/SERVICES et PERISCOLAIRE DE LA COMMUNE

Les parents seront informés :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières
- De la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne qu'il ne parte à l'école ou au périscolaire (température inférieure à 38°C)
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un enfant ou un personnel
- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou d'un autre enfant
- Des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement
- Des points d'accueil et de sortie des enfants
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie
- De l'organisation de la restauration scolaire

Les parents s'engagent à :

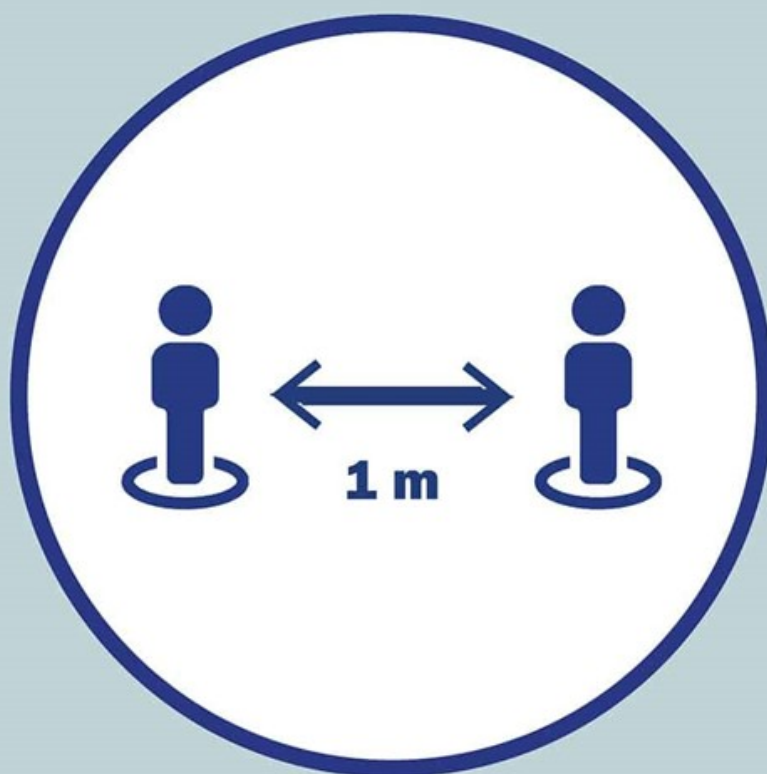
- Prendre la température de leur enfant avant de l'emmener à l'école et au périscolaire Ne pas mettre leur enfant à l'école et au périscolaire en cas d'apparition de l'un des symptômes suivants : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre à partir de et au-delà d'une température de 38°C
- Prévenir de l'absence de leur enfant à l'école et au périscolaire
- Ne pas mettre leur enfant à l'école et au périscolaire en cas de suspicion de COVID-19 ou de COVID-19 chez un membre de la famille et de faire observer une quatorzaine à son enfant
- Habiller les enfants de maternelle avec des vêtements simples et faciles à retirer pour éviter les manipulations trop nombreuses
- Fournir le matériel demandé par la Directrice de l'école et par le Directeur Enfance Jeunesse
- Faire passer aux toilettes à la maison avant de partir et s'assurer du lavage des mains avant d'arriver à l'école et au périscolaire
- Respecter scrupuleusement les horaires, ne pas arriver en avance et partir dès que l'enfant est déposé
- Ne pas entrer dans les cours ni les classes
- Respecter les consignes de circulation dans le cœur de bourg (Parking de l'Etrier et des écoles interdits)
- Laver scrupuleusement les mains au retour à la maison
- S'assurer d'être joignable à tout moment.
- Sensibiliser son enfant, notamment par l'exemple, aux gestes barrières

ANNEXE 7

FORMATION ET SENSIBILISATION AUX GESTES ET MESURES BARRIERES

COVID-19

**POUR VOUS PROTÉGER ET
PROTÉGER LES AUTRES**



**GARDEZ
VOS DISTANCES**

Coronavirus



Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un
mouchoir
à usage unique
et le jeter

Les 2 gestes simples pour se laver les mains **efficacement**



Se laver les mains avec de
l'eau et du savon



Pendant 30 secondes

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Durée de la procédure : 40-60 secondes



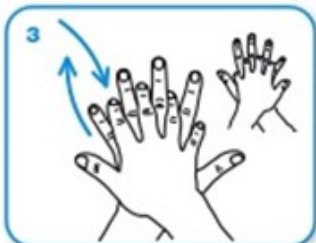
0
Mouiller les mains abondamment



1
Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



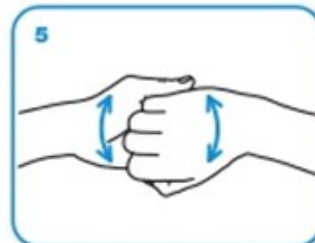
2
Paume contre paume par mouvement de rotation,



3
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,



4
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



5
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



6
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,



7
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.



8
Rincer les mains à l'eau,



9
sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



10
fermer le robinet à l'aide de la serviette.



11
Les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
FOR PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2006, version 1.

Organisation mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité du lecteur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

Design: www.denisguy.com/oms

Comment bien porter le masque ?

i Où le trouver ?

En pharmacie, dans des boutiques de matériel médical ou sur internet.



1 Se laver avec de l'eau et du savon



2 Prendre le masque, bord rigide vers le haut s'il y en a un



3 Placer le masque sur le visage puis l'attacher



4 Mouler le haut du masque sur la racine du nez



5 Abaissez le masque sous le menton

Après utilisation, jetez le masque à la poubelle

ANNEXE 8

Fiche d'intervention Agent d'entretien

/!\ Recommandations : L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

PROTOCOLE SANITAIRE DE NETTOYAGE / FICHE D'INTERVENTION				
SALLE	DATE	HEURE	OBSERVATIONS	SIGNATURE

ANNEXE 9

Certificat de désinfection

COVID-19

CERTIFICAT DE DESINFECTION DES LOCAUX

Date : 05 / 05 / 2020 Heure: 08 : 00



Site client et locaux concernés par l'intervention :

[Nom adresse] **Mairie de Preseau**
9 Rue Evariste Boussemart, 59990 Préseau

Société GSF ayant réalisé l'intervention :

[Nom adresse et téléphone] **GSF PLUTON**
11 – 13 Rue Salle le Comte, 59300 Valenciennes

Moyens mis en œuvre pour la prestation :

- Nombre d'agents : **5**
- Durée de l'intervention : [en minutes] **300**
- Produit désinfectant utilisé :
[nom dilution] **Super 3D**
- Modes opératoires mis en œuvre : [cochez] Nébulisation Dispersat dirigé
 Ultradiffusion Essuyage humide
 Autre(s). Précisez **Essuyage Manuel**

GSF s'engage sur les moyens mis en œuvre les plus adaptés pour la désinfection des locaux, et rappelle que le résultat de toute action de désinfection est momentané.



ANNEXE10

Produits d'entretien et de désinfection

- Mousse hydro-alcoolique bactéricide (EN 1276—13727—1500—12791) et virucide (EN 14 476)
- Savon mousse lavante sans colorant (certifié ECO label européen)
- Lingettes antiseptiques
- Nettoyant désinfectant multi-surfaces bactéricide (EN 1040—13727—13697—14561) et virucide (EN 14 476)
- Maxi détergeant bactéricide (EN 1040—276) et virucide (EN 14 476)

Matériels de protection

- Gants pro vinyle
- Surchaussures / Charlottes / Blouses / Combinaisons jetables
- Masques FFP2 (en cas de suspicion)
- Masques norme AFNOR
- Visières de protection
- Masques homologués DGA
- Thermomètres infrarouge

ANNEXE 11

Numéros utiles

Liste des contacts : Autorités et services		
Qualité - Services	Adresse	Téléphone
Préfecture de Région	2 rue Jacquemars Giélée 59 039 LILLE CEDEX	03 20 30 59 59
Préfecture du Nord	12 rue Jean Sans Peur 59 039 LILLE CEDEX	03 20 30 59 59
Sous-préfecture de Valenciennes	6 Av. des Dentellières BP 469 59 322 VALENCIENNES CEDEX	06 13 86 87 76
Gendarmerie de Valenciennes		03 27 22 55 00 17
Sapeurs-pompiers		18
SAMU		15
Hôpital de Valenciennes	Avenue Desandrouin 59 322 VALENCIENNES CEDEX	03 27 14 33 33
Centre anti-poisons	5 Avenue Oscar Lambert 59 000 LILLE	0 800 25 59 80
Caisse d'Allocations Familiales	29 Place de la République BP 4 59312 VALENCIENNES CEDEX 9	0 810 25 59 80
Caisse Primaire Assurance Maladie du Hainaut	63 rue du Rempart BP 60499 59 321 VALENCIENNES CEDEX	36 46
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	44 rue de Tournai 59 019 LILLE	03 20 40 54 54
Agence Régionale de Santé (ARS)	556 avenue Willy Brandt 59 777 LILLE	03 62 72 77 00
Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM)	10 Boulevard Carpaux BP 60453 59 322 VALENCIENNES CEDEX	03 27 22 79 00
Unité Territoriale Direction De La Voirie Départementale	4 rue des Brèches 59 300 VALENCIENNES	03 59 73 24 20
Unité Territoriale Direction Opérationnelle Travaux	8 rue des Brèches 59 300 VALENCIENNES	03 59 73 22 80

Professions médicales et paramédicales

Nom	adresse	Téléphone	Domaine de compétence
Dr KALECINSKI	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 25 80 83	Médecin Généraliste
Dr RUELLE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 34 30 07	Médecin Généraliste
Mme CROENNE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 20 19 63 06 87 55 81 95	Infirmière
Mme DELFORGE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 46 18 45 06 03 45 65 06	Infirmière
Mme CARLIER	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 46 18 45 06 03 45 65 06	Infirmière
M.LEMAIRE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 25 83 85	Kinésithérapeute
Mme LERAY	Pôle Santé - Place de la Libération	06 63 54 54 43	Kinésithérapeute
Mme DEVAUX	Pôle Santé - Place de la Libération	06 70 48 74 16	Orthophoniste
Mme DELEMER	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 36 41 07	Podologue
M. DHINAUT	Pôle Santé - Place de la Libération	06 60 75 28 79	Ostéopathe
Mme VASSEUR	Pôle Santé - Place de la Libération		Diététicienne
M. RAMOU	16 rue EVARISTE BOUSSEMART	03 27 25 81 22	Pharmacien

Urgences

SAMU - 15
Sapeur pompier - 18
Gendarmerie - 17
Numéro d'urgence à partir d'un portable - 112

Services publics

Standard mairie - 03 27 25 81 28
Sous préfecture - 03 27 14 59 59

